

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DJS 7 Subventions (4 150 euros) à deux associations sportives locales (7e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à deux associations sportives du 7e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association sportive scolaire du collège Jules Romains (n°D05973 / n°17363 / n°2017_00746) – 6, rue Cler (7e).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2 650 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Carte blanche 2001 (n°X07910 / n°11486 / n°2017_00812) – 24, rue de Verneuil (7e).

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant total de 4 150 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO